



PANORAMA DE PRESSE

16/06/2010

CGT

Sommaire

Syndicalisme (6 Documents)

Politis - 17/06/2010 - [Panne de courant à la CGT Énergie](#) (152 mots)

Le puissant syndicat CGT Mines-Énergie(FNME), dirigé par Frédéric Imbrecht, successeur annoncé de Bernard Thibault à la tête de la CGT, est en baisse mais n'a pas hésité à éjecter des dizaines de mil...

Le Dauphiné Libéré - 16/06/2010 - [55e Congrès de l'UD-CGT Isère :Bernard Thibault sera là...](#) (544 mots)

Grenoble Le 55e Congrès de l'Union départementale CGT de l'Isère commence aujourd'hui, et pour trois jours, à Alpexpo. Moment fort de l'événement : la venue, demain, du secrétaire général et national ...

Le Progrès - 16/06/2010 - [Bernard Thibault : « Rien n'est fini, tout commence »](#) (298 mots)

Rien n'est fini, et au contraire tout commence : voilà ce que répète depuis quelques jours Bernard Thibault. Il se plaint du fait que les syndicats n'ont été consultés que pour la forme concernant c...

Le Monde - 16/06/2010 - [Retraites : FO exceptée, les syndicats se serrent les coudes face au gouvernement](#) (563 mots)

QU'ILS AIENT choisi de faire cavalier seul, comme Force ouvrière, ou de privilégier une démarche unitaire, les syndicats s'accordent sur deux points : ils ne croient guère qu'ils pourront faire recul...

Les Echos - 16/06/2010 - [Les syndicats vont eux aussi se jeter dans la bataille de l'opinion](#) (603 mots)

Les syndicats vont relancer leur communication sitôt le projet dévoilé. François Chérèque et Bernard Thibault sont reçus ensemble sur France 2 ce soir.

Libération - 16/06/2010 - [Syndicats L'union malgré tout](#) (373 mots)

Journée sombre pour les syndicats. La présentation ce matin de la réforme des retraites, dans un climat social d'apparence calme, marque la défaite provisoire de leur action. Fortement opposés au pro...

Mouvements sociaux (3 Documents)

L'Humanité - 16/06/2010 - [Oubliez tout. Sauf de vous défendre](#) (675 mots)

Le plus banalement du monde, les Français ont été informés hier matin, par la radio, que le « secret » entourant le projet gouvernemental sur les retraites allait être levé ce mercredi. Nicolas Sarko...

L'Humanité - 16/06/2010 - [FO se compte et réussit son cavalier seul contre le projet de contre-réforme des retraites.](#) (385 mots)

Le syndicat a réuni 70 000 manifestants à Paris. Jean-Claude Mailly n'exclut plus l'action unitaire avec les autres organisations.

La Tribune - 16/06/2010 - [Paris et Marseille « sauvent » la journée de Force Ouvrière](#) (286 mots)

Pour sa journée en solo sur les retraites hier mardi, Force ouvrière appelait à une « grève interprofessionnelle » et à une manifestation parisienne. Seul le second objectif a été atteint. Le cortège...

Actualité sociale (1 Document)

Les Echos - 16/06/2010 - [Dialogue social dans les TPE : les professions libérales entre deux feux](#) (208 mots)

...

Protection sociale (6 Documents)

L'Humanité - 16/06/2010 - [L'âge légal du départ porté à 62 ou 63 ans ? Au rythme d'un trimestre](#) (1014 mots)

La réforme des retraites, dévoilée ce matin par le ministre du Travail, Éric Woerth, veut imposer de travailler plus longtemps malgré un chômage massif et un travail en souffrance. La réforme en gestation prend l'allure d'une véritable déclaration de guerre au monde du travail.

L'Humanité - 16/06/2010 - [« La retraite à soixante ans devenait le départ d'une nouvelle vie »](#) (552 mots)

Membre de la direction de la CGT à l'époque de la mise en place de la retraite à soixante ans, Louis Viannet évoque la portée historique de cette conquête.

La Tribune - 16/06/2010 - [Un défi : maintenir le niveau des pensions](#) (416 mots)

La réforme est censée préserver le revenu des retraités. Le pari n'est pas gagné.

Les Echos - 16/06/2010 - [Eric Woerth, le « bon soldat » du dernier grand chantier du quinquennat](#) (848 mots)

Calme et courtois avec les syndicats, le ministre du Travail a la réputation de savoir mener jusqu'au bout des réformes sensibles. Sans dévier de sa feuille de route.

Les Echos - 16/06/2010 - [Retraites : la pénibilité en question](#) (305 mots)

...

Actualités - 01/06/2010 - [SITUATION SOCIALE](#) (8428 mots)

Lors de son lancement, la réforme des retraites s'est engagée dans un affrontement tranché, presque simpliste. S'appuyant sur les travaux du COR, le gouvernement a d'emblée mis l'accent sur la nécess...

Syndicalisme



Jeudi 17 Juin 2010

ici

Panne de courant à la CGT Énergie

Le puissant syndicat CGT Mines-Énergie(FNME), dirigé par Frédéric Imbrecht, successeur annoncé de Bernard Thibault à la tête de la CGT, est en baisse mais n'a pas hésité à éjecter des dizaines de militants à la suite d'une crise dans l'une de ses branches. Au point que le syndicat CGT des fonctions centrales EDF et

activités sociales a récemment décidé de rejoindre SUD Énergie, après avoir essuyé un refus d'affiliation à la FNME, cinqprocès et quelques actions musclées. Les ex-cégétistes reprochent à leur fédération le refus « d'adhérents et de militants qui se sont engagés sur des orientations de luttes revendicatives claires, qui ont refusé

d'accompagner la destruction des acquis statutaires du personnel et des droits des salariés». En résumé, le courant ne passe plus.

Tous droits réservés : Politis
349813A88E406609F54811405D0BE18E0592B83712490E6A76CEB3E

[Retour Sommaire](#)

Mercredi 16 Juin 2010

SYNDICATS À partir d'aujourd'hui, et durant trois jours, à Alpeexpo

55e Congrès de l'UD-CGT Isère : Bernard Thibault sera là...

Grenoble

Le 55e Congrès de l'Union départementale CGT de l'Isère commence aujourd'hui, et pour trois jours, à Alpeexpo. Moment fort de l'événement : la venue, demain, du secrétaire général et national Bernard Thibault. Entretien.

Vous êtes attendu, jeudi, au Congrès de l'UD-CGT Isère. C'est quelque chose à laquelle vous teniez ?

« D'une manière générale, j'essaie de participer le plus souvent possible aux congrès organisés par nos organisations. Cela rentre dans le cycle de rencontres régulières que j'apprécie vraiment. Ensuite, tout est question de calendrier... Le projet de loi sur les retraites étant dévoilé ce mercredi, je pourrai le commenter depuis Paris pour ensuite me rendre à Grenoble, jeudi, pour le congrès isérois dont ce sera le deuxième jour. Cependant, votre département, c'est aussi un département que je connais bien pour y être venu déjà plusieurs fois. »

Vous allez intervenir lors de ce

congrès. Quels aspects allez-vous aborder précisément ?

« Forcément, je vais revenir sur le projet de loi sur les retraites qui est un sujet d'actualité sur lequel nous sommes attendus. J'en ferai un commentaire et une analyse plus détaillée car nous aurons, je pense, davantage d'éléments sur le texte.

Pour autant, j'ai aussi bien l'intention de participer à un échange, et non pas servir un discours comme je peux le faire depuis Paris, et d'être à l'écoute des militants. Ce sera aussi l'occasion de préparer la mobilisation du 24 juin pour faire en sorte qu'elle soit la plus massive possible. »

L'UD-CGT Isère gagne des adhérents. Faut-il y voir une conséquence de la politique gouvernementale ou une stratégie différente de la CGT ?

« En France, il faut accepter le fait que les syndicats ne sont pas assez forts. Pour autant, c'est vrai, en Isère, ça progresse... C'est avant tout la conséquence du travail militant, qui ne se concentre plus seulement sur le

salariat des grands groupes, et de l'énergie déployée à vouloir relever des défis, qu'il s'agisse du dossier des retraites mais aussi de l'emploi, du pouvoir d'achat, des salaires... C'est la conséquence aussi, en Isère, du travail mené par Patrick Varela qui, en fin de mandat, devrait, sauf surprise, être remplacé par une femme, Linda Bensella. Signe, là aussi, que les temps changent... »

La CGT, force d'opposition mais de propositions aussi ?

« Des propositions, nous en formulons sur ce qui préoccupe les Français : les retraites, l'emploi, l'avenir de l'industrie... Cependant, les pouvoirs publics se fichent pas mal de ce que peuvent penser les organisations syndicales. Nous ne sommes pas dans un dialogue social. Aujourd'hui, on est beaucoup plus à l'écoute des organisations patronales. C'est ce qui explique que la grève, par exemple, reste le seul moyen, pour nous, de se faire entendre. »

GANAELE MELIS

Mercredi 16 Juin 2010

Actu. Gén.

Bernard Thibault : « Rien n'est fini, tout commence »

Rien n'est fini, et au contraire tout commence : voilà ce que répète depuis quelques jours Bernard Thibault. Il se plaint du fait que les syndicats n'ont été consultés que pour la forme concernant cette réforme des retraites qui sera « arbitrée d'une manière politique ». Pour le secrétaire général de la CGT, « il n'y a jamais eu d'état d'esprit de négociation sur ce texte ». Il en veut pour preuve la reconnaissance de la pénibilité : « Les 18 séances de négociation sur la pénibilité n'ont abouti à rien et le gouvernement veut officialiser les propositions du

Medef, à savoir une approche individuelle. C'est scandaleux de vouloir faire reposer un constat de pénibilité sur une visite médicale, et tous les syndicats l'ont refusé durant les trois ans de négociation ». Même chose pour le recul de l'âge légal : « Bouger les 60 ans, c'est mécaniquement bouger les 65 ans pour aller jusqu'à 67 ou 68 ans pour une retraite à taux plein ! C'est un recul social de grande ampleur pour les futures générations », insiste Bernard Thibault. Pour lui, il est clair que le gouvernement « cherche à faire des économies sur les retraites à

verser à l'avenir » et à « donner des gages aux marchés et aux agences de notation ». La CGT escompte beaucoup de la mobilisation du 24 juin. « Ce n'est pas parce que le Président de la République a un projet qu'il ira au bout. Tout dépendra de la réaction des salariés », prévient Bernard Thibault qui espère de nombreux arrêts de travail ce jour-là.

A Paris, Nathalie Mauret

Le Monde

Mercredi 16 Juin 2010

Politique

Retraites : FO exceptée, les syndicats se serrent les coudes face au gouvernement

QU'ILS AIENT choisi de faire cavalier seul, comme Force ouvrière, ou de privilégier une démarche unitaire, les syndicats s'accordent sur deux points : ils ne croient guère qu'ils pourront faire reculer le gouvernement qui s'apprête à dévoiler, mercredi 16 juin, son avant-projet de réforme des retraites. Et tous envisagent de nouvelles mobilisations à l'automne.

" Je ne me fais aucune illusion sur ce projet de loi. Il va falloir mener la bagarre à la rentrée ", a déclaré au Parisien Jean-Claude Mailly, le secrétaire général de Force ouvrière, lundi 14 juin, à la veille de la journée d'action que l'organisation a choisi d'organiser seule et qui, espère-t-elle, devrait rassembler de 35 000 à 50 000 manifestants à Paris. Opposé au relèvement de l'âge de départ à la retraite, à l'allongement de la durée de cotisation et à la remise en cause du code des pensions des fonctionnaires, M. Mailly explique sa stratégie par la volonté de " ne pas participer à un marché de dupes ". " Nous ne sommes pas amnésiques. Nous nous souvenons de ce qui s'est passé lors de la réforme des retraites

de 2003 (...). Nous nous souvenons aussi des manifestations à répétition de 2009, qui ont fini par épuiser les salariés ", a-t-il précisé.

En prenant le risque de l'isolement, néfaste au camp syndical, FO cherche surtout à se différencier des autres syndicats avec lesquels il est en concurrence. Troisième organisation française, FO a vu son audience reculer depuis 2002. Et craint de perdre encore des plumes avec la réforme de la représentativité, qui fait reposer cette dernière sur le vote des salariés dans l'entreprise.

" Course de longue haleine "

De son côté, l'intersyndicale (CGT, CFDT, UNSA, Solidaires, FSU) se réunira, jeudi 17 juin, pour analyser le projet de réforme et arrêter une réponse commune. Elle fait le maximum pour réussir la mobilisation du 24 juin sans nourrir d'excessives illusions sur la capacité des syndicats à faire reculer le gouvernement. *" Nous resterons fidèles jusqu'au bout à cette stratégie, même si celle du gouvernement nous paraît calée ",*

assurait, lundi, Marcel Grignard. Son organisation, la CFDT, a donné rendez-vous aux salariés à l'automne : *" Personne ne peut dire à cette date ce que sera la situation économique et sociale du pays ",* fait observer M. Grignard. *" Nous sommes dans une course de longue haleine. Nul ne sait de quoi demain sera fait : d'une résignation complète des salariés ou de grosses manifestations à la rentrée ",* analysait, de son côté, Jean Grosset (UNSA).

Après le précédent de 2003, aucun syndicat n'était prêt à négocier avec le gouvernement sur les retraites. La plus réformiste des centrales, la CFDT, l'a dit très tôt à l'exécutif, qui en a tiré les conséquences. Du fait de ce positionnement, les syndicats n'étaient guère en situation de peser sur la réforme. Tous s'attendaient à en avoir confirmation, mercredi matin, à la lecture de l'avant-projet de loi sur les retraites.

Claire Guélaud

Mercredi 16 Juin 2010

France

Les syndicats vont eux aussi se jeter dans la bataille de l'opinion

Les syndicats vont relancer leur communication sitôt le projet dévoilé. François Chérèque et Bernard Thibault sont reçus ensemble sur France 2 ce soir.

L'image sera forte et symbolisera l'intensité de la bataille de communication qui va s'ouvrir avec l'annonce, ce matin, du projet de réforme des retraites : ce soir, pendant qu'Eric Woerth, ministre du Travail, défendra le texte gouvernemental au journal de TF1, Bernard Thibault (CGT) et François Chérèque (CFDT) seront reçus ensemble à celui de France 2 pour marteler leur opposition à la fin de la retraite à 60 ans. L'occasion, pour eux, d'une première mise en pratique de la stratégie arrêtée par l'intersyndicale : n'afficher aucune résignation, présenter un visage très unitaire et repartir de suite à la conquête de l'opinion publique. Hier matin, Bernard Thibault a montré le cap sur France Inter : « Beaucoup de commentaires cherchent à convaincre les Français que les choses seraient faites ce matin. Non, cela commence [...] C'est à partir de là que l'on va connaître le texte. [...] Tout va dépendre du degré de réaction des salariés. »

Alors que la journée de grève de FO, hier, est passée assez inaperçue -sauf à Marseille, un de ses bastions -avec 23.000 manifestants à Paris selon la police, l'annonce détaillée du projet de loi ouvre une nouvelle séquence.

Dépourvus jusqu'ici de vrais points d'accroche face aux annonces au compte-gouttes de l'exécutif, les syndicats pourront désormais « s'appuyer sur du concret » pour provoquer le « sursaut » espéré de l'opinion. « La stratégie est de beaucoup informer sur les tenants et aboutissants du texte présenté. On aura fait notre travail et, après, les salariés décideront », résume Alain Olive (Unsa). La mobilisation du 24 juin (sans FO ni la CGC) donnera un premier aperçu du succès ou non de la démarche.

Les injustices en fil rouge
D'ici là, leur priorité est d'occuper le terrain pour ne pas laisser le champ libre à la communication massive que va aussi déployer l'exécutif. Les unions territoriales ont déjà prévu d'organiser des réunions d'information des salariés à compter de demain. Parallèlement, les leaders confédéraux vont multiplier les interventions dans les médias. La CFDT ouvre le bal avec une conférence de presse dès 14 heures, aujourd'hui. L'intersyndicale se réunira ensuite demain après-midi, communiqué commun à la clef, et ce week-end, plusieurs leaders s'afficheront à nouveau ensemble à la télévision et à la radio.

Le message qui sera martelé est aussi bien calé. Fil rouge : pointer « les injustices » induites par le report des bornes de 60 et 65 ans pour les salariés à carrière longue, à carrière morcelée (femmes notamment) ou encore victimes de la pénibilité. C'est de fait l'angle d'attaque le plus dangereux pour l'exécutif, qui a bâti sa communication sur une réforme « équitable ». « Il faudra montrer sur qui vont vraiment porter les efforts », souligne l'Unsa.

L'effort demandé aux entreprises et aux hauts revenus sera à ce titre scruté. Et jugé bien trop minime. La CFDT veut aussi s'appuyer sur ses contre-propositions, arrêtées à son congrès, pour « montrer que le report des 60 ans n'est pas inéluctable », explique Jean-Louis Malys. Côté fonctionnaires, l'accent sera mis sur la baisse de pouvoir d'achat que pourrait entraîner une hausse des cotisations retraite.

DEREK PERROTTE



Mercredi 16 Juin 2010

Événement

Syndicats L'union malgré tout

Journée sombre pour les syndicats. La présentation ce matin de la réforme des retraites, dans un climat social d'apparence calme, marque la défaite provisoire de leur action. Fortement opposés au projet du gouvernement, ils n'ont pas réussi, pour l'instant, à mobiliser à un niveau permettant de le remettre en cause. Réussiront-ils à rassembler davantage de manifestants le 24 juin prochain? Rien de moins sûr. Mais qui dit échec de la mobilisation ne dit pas forcément défaite auprès de l'opinion publique. Bien au contraire. Et si les Français se disent majoritairement opposés au projet sur les retraites, les syndicats n'y sont pas pour rien.

A l'inverse de 2003, où l'approbation

de la réforme par la CFDT avait été vécue comme une trahison par la CGT, les principales centrales ont réussi, cette fois-ci, à maintenir une unité (à l'exception de FO) rarement vue sur un tel sujet. Ciment de cette union: l'opposition au report de l'âge légal, que le gouvernement a placé au cœur de son projet. En matraquant dans les médias que la réforme est «*injuste*», les syndicats ont marqué des points. Nicolas Sarkozy en a conscience, qui craint, justement, que son projet soit considéré comme injuste. «*Sarko était furieux du déroulement de notre congrès, et de la charge portée par François Chérèque contre la réforme*», rapporte un dirigeant de la CFDT. *La visite du patron de la CGT, avec lequel le secrétaire général de la*

CFDT s'est ostensiblement affiché, a fini d'agacer le pouvoir. Quitte à s'arranger pour que Bernard Thibault s'éclipse peu de temps avant que les militants CFDT approuvent le principe d'un allongement de la durée de cotisations.

L'unité des deux principaux syndicats tient bon. Et s'ils ont perdu la bataille de la rue, tout en gagnant celle de l'opinion, rien ne dit qu'ils ne réussiront pas à mobiliser à la rentrée. Quand les Français auront fini de calculer leur nouvel âge de départ à la retraite...

Luc Peillon

Mouvements sociaux

Mercredi 16 Juin 2010

Cuisine

Oubliez tout. Sauf de vous défendre

Le plus banalement du monde, les Français ont été informés hier matin, par la radio, que le « secret » entourant le projet gouvernemental sur les retraites allait être levé ce mercredi. Nicolas Sarkozy aurait tranché, et serait donc en mesure d'envoyer le ministre éric Woerth distiller aujourd'hui les termes de l'oukase. Il est dommage que cette annonce concernant un projet aux conséquences si lourdes sur la vie de tous les salariés n'ait été assortie d'aucune critique sur la méthode. Comme si, dans les médias audiovisuels, la « normalisation » avait épuisé les capacités d'indignation. Dommage également que l'éditorialiste de Libération ait cru bon hier d'opposer à la jeunesse d'aujourd'hui la génération précédente, qui aurait un « sort privilégié ». Quand le progrès social est qualifié de « privilège », l'idéologie libérale n'est jamais loin. Le dialogue avec les syndicats, vanté par le président en début de mandat, a été foulé aux pieds. La ruse et la préparation psychologique de l'opinion publique occupent, on le sait bien, une bonne partie du temps des hommes du président. Après avoir lancé dans le débat de graves sujets de préoccupation tels que « l'espérance de vie s'allonge », « la

médecine est plus performante qu'il y a cinquante ans », comme si c'étaient de tristes nouvelles, et, sans craindre de déclencher l'hilarité générale chez les bénéficiaires du bouclier fiscal, « les caisses sont vides », il tente de faire croire que tout est décidé. Le fait du prince, en quelque sorte.

Le chef de l'état, lequel, rappelons-le, avait promis de ne point toucher à la retraite à soixante ans, veut anesthésier le monde du travail en faisant répéter jour après jour que la messe est dite, que les funérailles de cette conquête sociale sont déjà programmées, et qu'il ne sert à rien de lutter alors que le Mondial de football chasse les idées noires et après, comme dit un slogan publicitaire pour une région touristique : « Oubliez tout ».

Mais il est peu probable que le scénario écrit par les sherpas du président soit respecté par ceux qui, dans l'esprit de la bande du Fouquet's et associés, tiennent le modeste rôle de figurants. Après les premières manifestations unitaires de cinq syndicats, le pouvoir doit faire face non seulement à la détermination de la CGT à défendre la retraite à soixante ans, mais aussi à l'opposition de la CFDT confirmée à l'issue de son congrès confédéral. Après la journée d'hier, où Force

ouvrière a mobilisé de son côté, les conditions sont réalisées pour un élargissement du front syndical à la rentrée. Malgré le flot d'une propagande de la résignation, les Français sont toujours aussi nombreux à dire leur hostilité à l'avenir à reculons que leur concoctent la droite et le Medef.

Chaque jour, dans des villes et villages, des citoyens se rassemblent, confrontent leurs propositions alternatives au massacre programmé. A gauche, la volonté de résister et de proposer s'enracine. Les députés communistes et PG présentent aujourd'hui une proposition de loi pour taxer les revenus financiers. Le pouvoir voudrait passer en catimini. Les salariés, la jeunesse ont tout intérêt à faire du bruit, pour s'opposer à un système injuste et injustifié qui frappera plus fort ceux qui ont le moins. Et si le pouvoir s'obstine à vouloir démolir notre modèle social, que le peuple tranche par référendum.

Il est peu probable que le scénario écrit par les sherpas du président soit respecté par ceux qui, dans l'esprit de la bande du Fouquet's et associés, tiennent le modeste rôle de figurants

Par Jean-Paul Pierot

Mercredi 16 Juin 2010

Cuisine

FO se compte et réussit son cavalier seul contre le projet de contre-réforme des retraites.

Le syndicat a réuni 70 000 manifestants à Paris. Jean-Claude Mailly n'exclut plus l'action unitaire avec les autres organisations.

FO se compte et réussit son cavalier seul contre le projet de contre-réforme des retraites. Après avoir refusé, depuis des mois, de se joindre aux actions et aux manifestations organisées à l'appel de l'intersyndicale CGT, CFDT, FSU, Solidaires et Unsa, le syndicat dirigé par Jean-Claude Mailly a réuni hier, en début d'après-midi, 70 000 militants (23 000 d'après la police) dans les rues de Paris. Venus des quatre coins du pays, du Vaucluse à la Manche en passant par les Ardennes, la Savoie et les Deux-Sèvres, les manifestants ont défilé, contents, sous leurs couleurs, dans un splendide isolement. Le patriotisme d'organisation fonctionne à plein régime : « Est-ce que vous aimez la CFDT ? Est-ce que vous aimez les

traîtres ? » conspue un des animateurs au mégaphone de la fédération FO du nettoyage. Un peu plus loin, d'autres militants interpellent vivement : « Sarko-Fillon-Chérèque, touchez pas à nos retraites ! »

Dans les rangs de FO, le slogan « Retraites, 40 ans, c'est déjà trop » fait florès et, parfois, localement, certains revendiquent un « retour aux 37,5 annuités ». Les responsables de l'union départementale de Loire-Atlantique appellent à la « grève générale jusqu'à satisfaction ». Mais, pour tous, comme dans les autres organisations syndicales, l'unité totale se noue autour de la défense des soixante ans comme âge de départ. « Retraite, retraite à soixante ans, chantent les militants de FO.

Compteurs bloqués à quarante ans ! » Pendant ce temps, Jean-Claude Mailly, secrétaire général de la confédération, entrouvre un peu la porte à la perspective d'unité syndicale à la rentrée. « On sait bien qu'avec une seule organisation syndicale, on ne va pas bloquer le pays et obliger le gouvernement à changer de position, mais c'est une manifestation qui va compter, explique-t-il à la presse. On verra plus tard, notamment à la rentrée, s'il est possible de se retrouver avec d'autres pour exiger le retrait du texte proposé par le gouvernement. » FO réussit sa manif en solo mais bute sur la grève

Thomas Lemahieu



Edition de La Tribune

Mercredi 16 Juin 2010

Evénement

Paris et Marseille « sauvent » la journée de Force Ouvrière

Pour sa journée en solo sur les retraites hier mardi, Force ouvrière appelait à une « grève interprofessionnelle » et à une manifestation parisienne. Seul le second objectif a été atteint. Le cortège parisien a, en effet, rassemblé entre 23.000 personnes selon la police et 70.000 selon le syndicat, permettant à Force ouvrière de revendiquer un succès d'estime à la veille de la divulgation du projet gouvernemental. « Nous avons mobilisé au-delà de nos rangs » contre « un projet injuste et inacceptable, dangereux et inefficace

socialement », a martelé Jean-Claude Mailly, le secrétaire général de la confédération dans son discours de fin de manifestation. L'appel à des arrêts de travail n'a, en revanche, guère été entendu. Dans la fonction publique d'État, à la mi-journée, le taux de grévistes était de 1,03 %. Et n'a atteint que 1,8 % dans la fonction publique hospitalière. Seule exception, Marseille où la grève des salariés de Marseille-Provence-Métropole qui gère la régulation des tunnels urbains a entraîné une paralysie du trafic routier. Reste qu'en appelant seule à une journée

d'action, Force ouvrière a pris le risque de brouiller le message syndical dans l'opinion publique. Car six organisations (CGT, CFDT, Unsa, FSU, CFTC et Solidaires) appellent à manifester le 24 juin. Jean-Claude Mailly a cependant indiqué que son syndicat ferait un point le 21 juin et déciderait alors « si c'est possible, notamment à la rentrée, d'avoir une bagarre commune pour exiger le retrait de la réforme ». A.L.

Tous droits réservés : La Tribune
5A9843488D10170FE56D18804E0A41340172073752CB01E21F9CF57

Diff. 89 866 ex. (source OJD 2005)

[Retour Sommaire](#)

Actualité sociale

Mercredi 16 Juin 2010

France

Dialogue social dans les TPE : les professions libérales entre deux feux

Copé applaudi. Le président de la CGPME, Jean-François Roubaud, avait invité hier David Gordon-Krief, président de l'UNAPL (professions libérales) pour parler du projet de loi sur le dialogue social dans les TPE et rappeler son hostilité à la création de commissions paritaires régionales. « Nous sommes absolument sur la même longueur d'onde. Nous n'avons jamais été demandeurs de ce texte », a déclaré David Gordon-Krief. L'UNAPL jugeait jusque-là le texte

équilibré et avait cosigné une lettre aux parlementaires avec l'UPA (artisans), défenseur du projet. En réalité, la position des professions libérales est moins tranchée. « Nous sommes pragmatiques : le texte ne nous paraît pas dangereux mais nous allons en discuter et si ces commissions disparaissent, nous n'en mourrons pas », précisait, en marge du congrès, le président de l'UNAPL. Egalement présent, le président du groupe UMP à l'Assemblée, Jean-

François Copé, a affiché son soutien sans faille à la CGPME : « Je ne ferai pas de loi pour faire des lois. Nous ne sommes pas favorables à cette disposition. » Sous les applaudissements.

Protection sociale

Mercredi 16 Juin 2010

Social-Eco

L'âge légal du départ porté à 62 ou 63 ans ? Au rythme d'un trimestre

La réforme des retraites, dévoilée ce matin par le ministre du Travail, éric Woerth, veut imposer de travailler plus longtemps malgré un chômage massif et un travail en souffrance. La réforme en gestation prend l'allure d'une véritable déclaration de guerre au monde du travail.

L'âge légal du départ porté à 62 ou 63 ans ? Au rythme d'un trimestre par an, ou plus vite ? La durée de cotisation allongée à 41,5 ans en 2020 ou plus tôt ? Nicolas Sarkozy et son équipe devaient déterminer hier soir à quelle profondeur précise ils enfonceraient la lame du couteau... Sans attendre, un premier inventaire des victimes du forfait qu'ils projettent de commettre contre le droit à retraite.

L'attaque d'un symbole du progrès social

Droite et Medef l'ont dit et répété : en s'en prenant à la retraite à 60 ans, il s'agit de tuer « un symbole ». Pas n'importe lequel : celui d'un progrès social historique. Comme le rappelle l'ancien dirigeant CGT Louis Viannet (lire p. 3), le décret du 26 mars 1982, en faisant gagner 5 ans de repos et de liberté aux salariés, a changé radicalement la conception de la retraite pour en faire « le départ d'une nouvelle vie ». En revenant sur cet acquis, après la mise en cause des 35 heures, Nicolas Sarkozy fait un cadeau royal au patronat : l'allongement de la durée du travail étant un facteur clé dans la course au profit maximum, au prix d'une intensification de l'exploitation du travail.

Symbole puissant, donc, mais aussi réalité concrète. Aujourd'hui encore, malgré les précédentes réformes, la grande majorité des assurés du secteur privé liquident leur pension à 60 ans ou avant (72 % en 2006, selon la Caisse nationale d'assurance vieillesse). Et chacun a la garantie de pouvoir bénéficier à 65 ans d'une

retraite à taux plein, sans décote, quelle qu'ait été sa carrière. Les femmes, aux carrières souvent incomplètes, sont les premières à en bénéficier. Demain, en cas de report de l'âge minimum de 2 ou 3 ans, ce garde-fou serait reculé d'autant : à 67 ou 68 ans. Alors que l'espérance de vie en bonne santé ne dépasse pas 63,1 ans pour les hommes, 64,2 ans pour les femmes, la réforme en gestation aura pour effet de leur voler les « meilleures années » de la retraite. Tout en infligeant les pires années de travail (à ceux qui en trouveront).

Travailler plus...

Ou chômer plus ?

Au regard de la situation de l'emploi, vouloir retarder l'âge légal ou allonger la durée de cotisation obligatoire relève de l'aberration. Sur l'ensemble de la population active, seuls 63,8° % sont en emploi. Un pourcentage qui tombe à 58 % chez les 55-59 ans. Et le chômage massif que nous connaissons n'est, de l'avis général, pas près de disparaître. Dans ces conditions, la réforme envisagée aura pour effet d'augmenter les périodes de galère. Une étude réalisée par l'Observatoire des retraites est éloquent : dans l'année précédant leur départ, seuls 33 % des prestataires (28 % des femmes) ont validé au moins un trimestre au titre de l'emploi, un quart des hommes et une femme sur cinq en avaient validé un au titre du chômage, 27° % n'avaient validé aucun trimestre (36 % des femmes)...

Les femmes, spécialement touchées

Davantage touchées par le chômage, représentant 70 % de l'emploi précaire, 82 % du temps partiel, ayant un revenu salarial moyen inférieur de 26 % à celui des hommes, victimes d'un partage inégal des tâches domestiques : ces inégalités cumulées se paient cher à l'heure de la retraite. Moins de la moitié des femmes partent en retraite avec une carrière complète (contre 86 % des hommes), et leur pension reste inférieure de 40 % à celle des hommes (979 euros pour les unes, 1 625 pour les autres). Les réformes de 1993 et 2003, en particulier la prise en compte des 25 « meilleures années » de salaire pour le calcul de la pension et l'allongement de la durée de cotisation requise, ont déjà alourdi le fardeau. Celle de 2010 les pénalisera encore en priorité.

Pour les jeunes,

la retraite à... 70 ans

Faite au nom des jeunes générations, la réforme risque en réalité de se solder pour elles, non seulement par une retraite de faible niveau (conséquence des lois de 1993 et 2003), mais par un droit au départ... à 70 ans ! Résultat mécanique de l'addition d'un âge moyen d'insertion dans un emploi stable estimé à près de 30 ans, et d'une durée de cotisation exigée de plus 41 ans. La prise en compte des années d'études, de stages et d'inactivité forcée pourrait permettre de l'éviter, mais le gouvernement ne veut pas en entendre parler.

Travaux pénibles :

l'injustice suprême

Le gouvernement veut limiter au

maximum le nombre de salariés astreints à des travaux pénibles pouvant bénéficier d'un départ anticipé, en leur demandant de prouver, par un examen médical, qu'ils sont bien usés. Alors que les atteintes à la santé se révèlent souvent après le départ en retraite. A l'exemple des cancers professionnels

(plus de 20 000 par an). Entre 1,1 million et 2,3 millions de salariés sont exposés à des produits cancérogènes, selon l'enquête Sumer, du ministère du Travail. Au lieu de leur rendre justice, comme l'avait promis la loi de 2003, la réforme va donc contraindre aussi à travailler plus longtemps ces ouvriers à

l'espérance de vie déjà raccourcie. Difficile de mieux illustrer l'injustice profonde de ce projet, véritable déclaration de guerre au monde du travail.

Un vol des meilleures années de la retraite

Yves Housson

Tous droits réservés : L'Humanité
1995739A80900604C52A13003B07C14101324F36F2C803472C38A25

Diff. 55 629 ex. (source OJD 2005)

[Retour Sommaire](#)

Mercredi 16 Juin 2010

Cuisine

« La retraite à soixante ans devenait le départ d'une nouvelle vie »

Membre de la direction de la CGT à l'époque de la mise en place de la retraite à soixante ans, Louis Viannet évoque la portée historique de cette conquête.

Comment la retraite à soixante ans a-t-elle vu le jour en 1982 ?

Louis Viannet. Par un décret du gouvernement Pierre Mauroy. C'est vrai que le gouvernement a pu prendre cette décision à l'appui des années et des années pendant lesquelles les salariés se sont battus pour cette exigence. Lorsque la mesure a été annoncée, la CGT l'a qualifiée d'avancée sociale importante, mais, à l'époque, on n'a pas mesuré exactement ce qu'elle pouvait apporter.

Comment était-elle perçue par les salariés ?

Louis Viannet. Cette revendication remonte à plusieurs décennies, mais elle a été particulièrement forte pendant la décennie 1970, où pas un seul cahier de revendications ne paraissait sans qu'y figure en bonne place la retraite à soixante ans. Il y avait un début de montée du chômage, et cela avait fait grandir l'idée : mieux vaut des retraités que des chômeurs. Les conditions de travail étaient dures. A soixante ans, dans pas mal de corporations, les

salariés en avaient vraiment marre. La pénibilité ne date pas d'aujourd'hui !

En fait, cette avancée a changé la conception même de la retraite car elle a augmenté les chances de partir en bonne santé. Elle a permis de sortir d'une période où, très souvent, et pour de nombreuses professions, le départ en retraite était un peu perçu comme l'annonce de la fin de la vie. L'avancement de l'âge légal s'est accompagné du sentiment d'obtenir le droit à un départ pour d'une nouvelle vie. Même si cette réalité a pris tout son sens avec l'amélioration des conditions de soins, des mesures préventives, qui ont progressivement amené les salariés à atteindre l'âge de soixante ans dans une forme meilleure que dans les années 1950. Comment a réagi le patronat à l'époque ?

Louis Viannet. Je n'ai jamais vu le patronat accéder de bonne grâce à une mesure touchant à la durée du travail. Qu'il s'agisse de la durée journalière, hebdomadaire, annuelle, ou sur la vie, dès qu'on touche à la

durée du travail, on touche à la source essentielle de collecte du profit. Alors évidemment, les patrons résistent. En 1982, un an après la victoire de François Mitterrand à l'élection présidentielle, le patronat est encore un peu sous le coup. Il n'y a pas eu de réaction violente de sa part à cette mesure. Auparavant, le gouvernement Mauroy avait annoncé la semaine des 39 heures, et le CNPF n'avait pratiquement rien dit. La droite n'était pas en situation de mener une grande bataille à l'époque. On a le sentiment aujourd'hui que la droite et le Medef cherchent à prendre une revanche sur des décennies de luttes syndicales qui leur avaient imposé ce progrès social. Louis Viannet. Quelle que soit la décision que va prendre le gouvernement, il se tromperait s'il considère qu'il en a fini avec ce dossier. Les salariés renoncent difficilement à une aspiration séculaire.

Entretien réalisé par Yves Housson



Edition de La Tribune

Mercredi 16 Juin 2010

Evénement

Un défi : maintenir le niveau des pensions

La réforme est censée préserver le revenu des retraités. Le pari n'est pas gagné.

Les jeunes générations ont peine à se le représenter : pourtant, dans les années 1970, la pauvreté touchait avant tout les plus âgés. Comme le rappelait le démographe Hervé Le Bras récemment, la situation a complètement changé, la précarité étant passée du côté des jeunes. Tout l'enjeu de la réforme est de préserver cet acquis pour les plus âgés. C'est l'un des grands engagements de ce gouvernement : ne pas baisser les pensions des retraités d'aujourd'hui et de demain. Pour autant, la réforme ne fixera pas de garantie individuelle sur leur niveau. Et pour cause. Car les réformes précédentes (1993, 2003 et 2008) ont inscrit au coeur du système une baisse programmée du niveau relatif des pensions. En 1995, selon les chiffres du COR, le taux de

remplacement moyen (niveau de retraite par rapport au dernier salaire) était de 79 %. Il est passé à 72 % en 2007 et devrait tomber à 65 % en 2020 et 59 % en 2050. La dégradation est particulièrement sensible pour les cadres : le taux de remplacement devrait descendre à 55 % en 2020 et même 43 % en 2050. Cela avant même tout effet de la réforme 2010. Explication ? La réforme de 1993 a instauré la prise en compte des salaires des 25 « meilleures » années pour le calcul de la pension, salaires qui plus est indexés sur l'inflation. L'allongement de la durée de cotisation requise pour une pension à taux plein (de 40 à 41 ans en 2012) accentue encore la

tendance.

La réforme 2010 renforcera cette

tendance pour les plus précaires, les salariés ayant des carrières incomplètes : ceux-ci seront soit obligés de travailler jusqu'à 67 ou 68 ans pour avoir une retraite à taux plein, soit d'avoir une retraite minorée en cas de départ anticipé. S'ils ne se retrouvent pas au chômage avant de partir à la retraite : déjà, aujourd'hui, six salarié sur dix sont hors emploi au moment de liquider leur pension. C'est là tout la limite de la réforme : sans modification fondamentale du marché du travail, un recul de l'âge de départ à la retraite ne fera qu'accroître la tendance, transférant ainsi la charge des retraites sur celle de l'assurance chômage. S.T.

Tous droits réservés : La Tribune

5194F36E8F807E02555416F0970571240602383BC29A0F36D5B5E01

Diff. 89 866 ex. (source OJD 2005)

[Retour Sommaire](#)

Eric Woerth, le « bon soldat » du dernier grand chantier du quinquennat

Calme et courtois avec les syndicats, le ministre du Travail a la réputation de savoir mener jusqu'au bout des réformes sensibles. Sans dévier de sa feuille de route.

Ce jour-là, la délégation de la CGT en est restée bouche bée. Lorsque Bernard Thibault est venu, le 9 juin, remettre à Eric Woerth une pétition contre la réforme des retraites, la réponse du ministre du Travail a été aussi polie que directe : « Merci, mais je ne suis pas d'accord avec vos propositions. » Une phrase qui résume la méthode Woerth : disponibilité et courtoisie pour désarmer l'acrimonie, mais détermination sur le fond. « J'ai un côté bon soldat », reconnaît-il. « Il y a un décalage entre sa courtoisie et son manque d'états d'âme », critique la socialiste Marisol Touraine. « Il est toujours droit dans ses bottes », ironise un négociateur de la CGT. L'allusion à la célèbre formule d'Alain Juppé ne doit rien au hasard. C'est auprès de l'ancien Premier ministre qu'Eric Woerth a fait ses classes en politique, comme conseiller parlementaire à Matignon. Et c'est avec pour contre-exemple les secousses de l'hiver 1995 qu'il a millimétré, quinze ans plus tard, sa communication.

« C'est un hybride »

Même l'heure matinale - 8 h 30 - de la conférence de presse d'aujourd'hui a été calculée pour limiter les fuites sur le contenu du projet avant que le ministre n'en donne, le premier, sa vision. Il s'agit d'orienter le ton médiatique. La suite de l'histoire, suspendue à la capacité de mobilisation des syndicats, n'est pas écrite. Mais Eric Woerth a déjà gagné une chose : la confiance de Nicolas Sarkozy. « Il est fiable », dit-on à l'Elysée. « Il a juste le bon dosage : il est costaud sur les dossiers et pas trop flamboyant sur le style »,

explique un de ses collègues du gouvernement. De quoi rassurer le chef de l'Etat et se concilier l'appui du tout-puissant conseiller social Raymond Soubie - « entre nous, c'est fluide », glisse Eric Woerth. Mais de quoi aussi conserver une image « techno » dont cet ancien d'HEC, qui vient de passer trois ans à Bercy, aimerait pourtant bien se défaire. « Eric Woerth, c'est du sérieux, du chiffré, du solide, mais cela ne suscite pas un enthousiasme débordant », regrette un député UMP.

Au-delà de ces qualificatifs, habituels s'agissant de lui, les parlementaires et dirigeants de l'UMP sèchent lorsqu'on leur demande de le classer dans l'une des familles de la droite. « C'est un hybride », souligne le porte-parole adjoint de l'UMP Dominique Paillé. Emmanuelle Mignon, qui l'a beaucoup côtoyé en 2005 et 2006 lors de la conception du projet du candidat Sarkozy, analyse : « Il est plutôt de l'école libérale, mais c'est surtout un pragmatique. » Dans tous les aspects de la politique. A la rentrée 2005, il fut l'un des premiers chiraquiens à rallier Nicolas Sarkozy. Ce dernier l'a, du coup, maintenu au poste de trésorier de l'UMP, qu'il détenait depuis 2002 et occupe toujours. En décembre dernier, le PS l'a interpellé sur ce cumul de fonctions, dénonçant une « confusion des genres ». Réputé pour ne jamais perdre son calme, Eric Woerth est alors sorti de ses gonds. « Question stupide », a-t-il tonné.

Muet sur les coulisses du pouvoir, étranger aux petites phrases

assassines sur ses collègues et doté d'une bonne dose d'humour « british » - un aspect plus méconnu de sa personne -, l'homme sait aussi montrer les dents lorsqu'il veut défendre son champ d'intervention. Le calage n'a pas toujours été simple avec Christine Lagarde à Bercy. « Quand vous êtes dans sa sphère, il mord », témoigne un autre ministre. « Je prends le mode de communication qu'on me donne, nuance-t-il. Si l'autre veut le rapport de forces, j'y vais. » Quand un membre du gouvernement a dévoilé à plusieurs journalistes les grandes lignes du projet de réforme des retraites juste avant la journée de mobilisation syndicale du 27 mai, le ministre du Travail a eu, dit-il, « une explication franche et directe » avec l'intéressé.

Après trois ans au gouvernement et la réussite de la réforme de Bercy sur laquelle les socialistes s'étaient cassé le nez, celui qui a hérité, après les régionales, d'un des postes les plus exposés est entré, à cinquante-quatre ans, dans la catégorie des premier-ministrables. Un petit éclair de satisfaction dans les yeux, Eric Woerth laisse dire puis dédramatise : « J'ai une ambition comme tout le monde, mais je n'ai pas une crispation dans l'estomac en pensant au prochain poste. » Parce qu'il n'est pas du genre fébrile et parce que la prudence est de mise lorsque Paris bruisse d'un possible maintien de François Fillon à Matignon jusqu'à la fin du quinquennat.

ELSA FREYSSENET

Mercredi 16 Juin 2010

Idées

Retraites : la pénibilité en question

Alors que le gouvernement dévoile aujourd'hui sa réforme des retraites, l'analyse de Jean-François Péresse publiée mardi 15 juin sur le thème central de la pénibilité suscite de nombreux commentaires chez nos lecteurs internautes. « Dans un certain nombre de cas de travail en poste, les salariés concernés disposent déjà de compensations (réduction du temps de travail hebdomadaire et/ou prime spécifique). Il semblerait équitable de mettre cela sur la table si l'on s'engageait dans des négociations sur l'anticipation du départ à la retraite

pour les travaux pénibles. Il reste vrai que l'allongement de la durée de cotisation est la seule méthode qui permettrait d'éviter cette épineuse question », écrit pierreve. De son côté, jojof01 s'estime « choqué par les régimes spéciaux -en quoi est spécial le fait d'être clerc de notaire, contrôleur aérien, ou encore élu de la nation. Le problème de la pénibilité est, vous le dites, un vrai sujet qui ne doit sans doute pas être solutionné par le système de la retraite. Dès lors tous les systèmes dérogatoires apparaissent en cette période de décisions fortes comme "injustes" ».

Plus radical, JB38 juge que « la solution qui satisfaisait tout le monde était la retraite à 60 ans. En revenant sur cet acquis, on fait ressurgir toute la problématique des carrières longues, de la pénibilité. Le capital s'est fortifié ces trente dernières années en bénéficiant d'effets d'une productivité sans cesse améliorée. Le juste retour, c'est qu'il doit payer aujourd'hui ce qu'il n'a pas payé hier. »



Mardi 1er Juin 2010

SITUATION SOCIALE

SITUATION SOCIALE

Le débat dépassé de la retraite à 60 ans

Lors de son lancement, la réforme des retraites s'est engagée dans un affrontement tranché, presque simpliste. S'appuyant sur les travaux du COR, le gouvernement a d'emblée mis l'accent sur la nécessité d'un allongement de la vie active imposé par l'évolution démographique. À l'opposé, les syndicats ont fait du droit à la retraite à 60 ans le dogme d'un acquis social et préconisé de façon exclusive la recherche de nouvelles ressources, alors que la France connaît déjà des taux de prélèvements sociaux bien supérieurs à ceux des autres pays européens.

Les concertations menées par les pouvoirs publics n'ont pas atténué ce clivage, mais les syndicats sont maintenant contraints de constater qu'ils ne feront pas fléchir la détermination gouvernementale sur l'augmentation de la durée d'activité : « le socle d'une réponse durable et juste au déséquilibre des régimes de retraite », selon son document d'orientation. Quelles qu'en soient les raisons, les syndicats n'ont en effet pas réussi à établir un rapport de forces qui leur soit favorable. L'opinion publique semble d'ailleurs évoluer et manifeste des attitudes ambivalentes : même s'ils sont attachés à la retraite à 60 ans, les Français sont en effet conscients des conséquences de l'allongement de la durée de vie et du vieillissement de la population.

Ces évolutions démographiques rendent nécessaire d'agir de façon volontariste et en priorité sur des mesures d'âge et de durée de

cotisation, de façon à assurer la plus large part du retour à l'équilibre financier et, de ce fait, maintenir le principe d'un régime par répartition. Ces décisions devront également tenir compte du contexte général des comptes sociaux avec les déficits en 2009 de l'assurance maladie (10,5 milliards d'euros) et du Fonds de solidarité vieillesse (3,2 milliards), sans compter sur le dossier à venir de la dépendance. À un horizon proche, une réforme d'ensemble de toute la protection sociale est donc inéluctable.

L'avant-projet de loi, qui sera dévoilé vers la mi-juin, ne se limitera pas aux seules décisions sur l'âge légal de départ et le nombre d'années nécessaires pour une retraite à taux plein en ce qui concerne les salariés du privé et les fonctionnaires, les régimes spéciaux n'étant pas concernés dans l'immédiat. Il devra intégrer les résultats des travaux thématiques qui ont été engagés dans des groupes de travail sur la pénibilité, la solidarité - vaste domaine, avec notamment les nouveaux prélèvements sur les hauts revenus et ceux du capital -, les seniors, la gouvernance du système des retraites et leur financement. C'est désormais sur ce terrain que les syndicats vont tenter d'obtenir des contreparties à leur renonciation forcée à la retraite à 60 ans.

Tous ces domaines sont loin d'être négligeables. Ils sont même déterminants car on sortira là de considérations idéologiques pour répondre à des enjeux concrets en

réponse à la diversité des situations individuelles. On mesurera aussi à ce moment quel sera l'impact réel de la réforme au regard de son objectif majeur : combler des déficits abyssaux. Les syndicats misent d'ailleurs sur ce passage des déclarations d'intention actuelles à des mesures précises, palpables par chacun, pour relancer leur action. C'est un nouveau pari qu'ils engagent. Le gouvernement est conscient que non seulement rien n'est encore joué, mais que, suivant le mot du Premier ministre, « On est maintenant entré dans le dur. »

1. LE COR ÉCLAIRE LE DÉBAT SUR LA RÉFORME DES RETRAITES

Un complément au huitième rapport

Le Conseil d'orientation des retraites (COR) a prolongé son huitième rapport du 14 avril (voir Actualité n° 304, mai 2010, p 32/ 36) en présentant le 11 mai « des simulations relatives aux effets de différentes évolutions de la durée d'assurance et des âges légaux de la retraite ». Celles-ci sont complétées par des éléments portant sur d'autres leviers d'action : « le niveau des ressources affectées au système de retraite et le rapport de la pension moyenne des retraites au revenu moyen des actifs ».

Le COR indique d'emblée que les simulations « ont été réalisées à la demande de certains membres du Conseil » et qu'il s'agit d'un « dossier technique » préparé par son secrétariat général. Aussi, ces travaux ont « une vocation purement illustrative et ne constituent en rien

des pistes de réforme ». Il est même précisé qu'il ne s'agit nullement d'une prise de position du Conseil et que « certains membres ont exprimé leur désaccord sur les mesures simulées » .

QUELLES NOUVELLES RESSOURCES ?

Pour cadrer ses simulations sur la durée d'assurance et les âges légaux de la retraite, le COR a repris ses analyses de 2007 sur le niveau des ressources des régimes de retraite.

Sous le titre « la problématique de ressources nouvelles », le COR souligne d'abord que la question de l'assiette des prélèvements s'inscrit dans une réflexion globale sur les charges pesant sur le travail et l'emploi, sur le pouvoir d'achat et la compétitivité des entreprises. Or actuellement le total des financements des régimes de retraite est de l'ordre de 12,8 points de PIB (environ 250 milliards d'euros) soit un taux de prélèvement global équivalant à 28,8 points par rapport aux rémunérations brutes. Il est donc clair que toute augmentation jouera contre l'emploi. Le COR rappelle la diversité des financements : cotisations, impôts et taxes affectées (notamment la CSG), contributions publiques (prise en charge de cotisations et de prestations), transferts venant d'organismes tiers (par exemple, la CNAF). Il indique également la valeur d'un point de cotisation plafonnée (4,1 milliards d'euros) et déplafonnée (4,8 milliards d'euros), d'un point de CSG sur l'ensemble des revenus : 11,2 milliards d'euros. Pour les fonctionnaires, la valeur du point de cotisation est évaluée à 720 millions d'euros. .

À partir de là plusieurs séries d'observations sont présentées :

- À propos des niches fiscales et sociales, le Conseil s'interroge sur la réalité des marges financières que leur suppression ou leur abattement dégagerait. Des effets de report ou des changements de comportement risquent de se produire. De plus, ces dispositifs répondent à des objectifs économiques et sociaux et « leur coût

doit donc être mis au regard de leur finalité ».

- Les perspectives sur la valeur du Fonds de réserve des retraites (FRR) à l'horizon 2020 apparaissent aujourd'hui bien incertaines. À réglementation constante, les 33,3 milliards d'euros comptabilisés fin 2009 pourraient varier entre 59,9 milliards et 84,6 milliards d'euros suivant les scénarios économiques et surtout le taux de rendement réel des sommes investies qui peut osciller entre 2 % et 6 %.

- **L'hypothèse envisagée en 2003 d'une augmentation de la cotisation vieillesse compensée par une baisse de celle de l'assurance-chômage est également examinée.** Elle repose sur l'éventualité du retour à un solde annuel excédentaire de l'Unédic à partir du milieu des années 2010, le déficit cumulé étant apuré à l'horizon 2020. Dans le scénario économique le plus favorable (taux de chômage à 4,5 %, gains de productivité de 1,8 %), un transfert de 1,8 point de cotisation Unédic équivaldrait à 0,4 point de PIB en recettes pour les retraites. Le transfert ne serait que de 0,7 point (0,15 point de PIB) avec le scénario le moins favorable (chômage à 7 %, gains de productivité de 1,5 %).

- Enfin, avant d'en venir aux simulations sur les durées de cotisation et les âges de départ, le COR souligne, à juste titre, que l'équilibre des régimes de retraite « évolue spontanément au fil du temps, même en l'absence de toute modification des règles de calcul des retraites, du fait de nombreux facteurs, notamment les effets des réformes passées, associés au recul des âges d'entrée dans la vie active et au comportement de départ à la retraite » .

Des taux records de prélèvements sociaux L'hypothèse d'un transfert de cotisation
--

DES SIMULATIONS PARTICULIÈREMENT SUGGESTIVES

- Des chiffrages à considérer « avec

prudence », des estimations qui « n'échappent pas à des éléments d'incertitude » : le COR se montre d'emblée particulièrement circonspect à l'égard des simulations qu'il présente. Surtout, il met l'accent sur une dimension majeure des variantes de durée d'assurance et d'âge de la retraite : « La question du taux d'emploi des seniors est une question stratégique pour l'avenir des régimes de retraite, qui implique des changements importants de comportement tant des salariés que des employeurs, publics et privés. »

- Sur la base du scénario économique B présenté dans son rapport du 14 avril (à partir de 2020, chômage à 4,5 %, gain de productivité de 1,5 % par an, croissance annuelle du PIB à 1,6 %), le COR présente trois variantes principales de réforme possible dont il souligne les limites « particulièrement sensibles dans le cas de simulations reposant sur des hypothèses de hausse importante des bornes d'âge » Ces trois variantes sont affinées par six autres variantes dites « de sensibilité » correspondant à des hypothèses diversifiées relatives aux scénarios économiques et aux bornes d'âge et de durée de cotisation. Elles ne sont pas présentées ici en détail dans la mesure où elles ne modifient qu'à la marge les résultats des trois scénarios principaux. .

Trois scénarios principaux

□ La première prévoit l'augmentation progressive de la durée d'assurance requise pour une retraite à taux plein : de 41,5 ans en 2020 (c'est la norme prévue par la réforme de 2003) à 43,5 ans en 2050.

□ La seconde analyse le recul progressif, à raison d'un trimestre par an, de l'âge d'ouverture des droits de 60 à 63 ans et de l'âge du taux plein de 65 à 68 ans « pour les générations 1962 et suivantes » .

□ La troisième variante combine la hausse de la durée de cotisation et celle des bornes d'âge, soit donc « très approximativement » dit le rapport, la somme des effets des variantes 1 et 2.

Le tableau ci-après, qui concerne la

CNAV, la fonction publique d'État et l'Arcco (faute de temps et de données disponibles les autres régimes n'ont pas été retenus), résume les principaux résultats des simulations en termes de diminution des déficits prévisionnels. Les tableaux du COR indiquent également les effets qu'auraient les mesures sur la masse des cotisations et des pensions ainsi que sur le report de l'âge moyen de départ en retraite. Pour l'Arcco, l'hypothèse retenue ici est celle de rendements constants.

Efficacité du relèvement de l'âge de départ

EFFETS DES VARIANTES SUR LES BESOINS DE FINANCEMENT

		CNAV		FONCTION PUBLIQUE D'ÉTAT		ARRCO	
		Besoin de financement avant mesures (milliards d'€)	Couverture des déficits (%)	Besoin de financement avant mesures (milliards d'€)	Couverture des déficits (%)	Besoin de financement avant mesures (milliards d'€)	Couverture des déficits (%)
1) Durée de cotisation : jusqu'à 43,5 ans en 2050	2015	13,0	0	19,8	0	solde positif: 0,4	-
	2020	18,8	0	21,0	0	0,6	-
	2030	34,7	4	24,7	1	5,5	16
	2050	64,4	14	25,2	7	7,8	43
11) Recul progressif des âges d'ouverture des droits et de ceux pleins : 63-65-68 ans en 2050	2015	13,0	28	19,8	4	solde positif: 0,4	-
	2020	18,8	50	21,0	10	0,6	-
	2030	34,7	48	24,7	8	5,5	173
	2050	64,4	27	25,2	1	7,8	86
12) Combinaison des variantes 1 et 2	2015	13,0	28	19,8	4	solde positif: 0,4	-
	2020	18,8	50	21,0	10	0,6	-
	2030	34,7	49	24,7	9	5,5	133
	2050	64,4	36	25,2	11	7,8	143

Lecture : pour chaque des régimes de retraite, le tableau présente, d'une part, le besoin de financement avant mesures et, d'autre part, le résultat obtenu des mesures en pourcentage de couverture des déficits.

La poursuite après 2020 de l'allongement de la durée de cotisation n'aura que des effets financiers faibles à l'horizon 2030(variante 1) : 1,4 milliard d'euros pour la CNAV (4 % de ses besoins de financement), 0,3 milliard pour la fonction publique d'État (1 %), 0,9 milliard pour l'Arcco (16 %). À l'horizon 2050, les montants seraient « plus significatifs » , notamment pour l'Arcco.

Le relèvement des âges d'ouverture des droits et de taux plein de cotisation générerait des gains financiers plus rapides(variante 2). Pour la CNAV, le solde s'améliorerait de 13 milliards d'euros (28 % des besoins de financement) dès 2015 pour atteindre 3,7 milliards en 2030 (48 % des besoins). Les effets seraient moindres pour la fonction publique d'État (10 % des besoins en 2020, 8 % en 2030). Pour l'Arcco, compte tenu de sa situation financière qui ne se dégradera qu'après 2020 (d'où le solde positif en 2015 dans le tableau), l'élévation

des âges de départ et d'acquisition des droits à taux plein couvrirait les besoins de financement à 123 % en 2030 puis à 86 % en 2050. Sur le long terme, le COR note que cette mesure conduirait « à une légère hausse de la pension moyenne, dans la mesure où les assurés contraints de reporter leur départ pourraient de ce fait acquérir davantage de trimestres » .

La combinaison d'une hausse de la durée de cotisation à 43,5 ans en 2050 et d'une augmentation, à raison d'un trimestre par an, de l'âge d'ouverture des droits de 60 à 63 ans et de l'âge du taux plein de 65 à 68 ans (variante 3) conduirait à un cumul des effets précédents. Pour le régime général (CNAV), le solde serait ainsi amélioré de 17 milliards d'euros en 2030 (50 % du besoin de financement) et de 23 milliards en 2050 (36 % du besoin de financement).

Si on prend en compte les « variantes de sensibilité » prévoyant, par exemple pour la plus volontariste, de relever l'âge d'ouverture des droits et celui du taux plein jusqu'à 65 ans et 70 ans à partir de la génération 1970, les économies seraient plus importantes mais ne suffiraient pas à assurer l'équilibre. Ainsi, pour la CNAV, en 2015, le déficit initial serait couvert à 28 %, puis à 50 % en 2020, 68 % en 2030 pour redescendre ensuite légèrement à 50 % en 2050.

Amélioration des comptes, mais pas de retour à l'équilibre

CRITIQUES SYNDICALES, APPROBATION PATRONALE

Les partenaires sociaux ont accueilli de façon contrastée les simulations du COR qui, à la fois, soulignent la nécessité du relèvement de l'âge de départ en retraite, associée ou non à l'allongement de durée de cotisation, et montrent les limites de ces mesures. Si on s'en tient à l'horizon raisonnable de 2030, dans le scénario le plus favorable des 3 variantes principales combinant les deux leviers, les besoins de financement de la CNAV ne seraient couverts qu'à 50 % avec, de plus, chaque année un accroissement des

déficits dont le cumul depuis 2005 devrait être de l'ordre de 35 milliards d'euros à la fin de cette année.

Le Medef n'exclurait donc pas d'aller au-delà des bornes de 63/68 ans envisagées par le COR, avec un relèvement allant à 65 ans pour l'âge légal de départ. Dans l'immédiat, l'organisation patronale se déclare favorable à la combinaison des deux approches de l'âge légal et de la durée de cotisation : « faire évoluer l'un plutôt que l'autre ne nous permettrait pas de tenir compte pleinement des gains d'espérance de vie. En revanche la combinaison des deux mesures permettrait un traitement équitable, sans privilégier une génération ni même une catégorie de la population. En effet, en termes d'équité, l'allongement de durée de cotisation seule pénaliserait particulièrement ceux qui ont des carrières heurtées (par exemple les femmes qui connaissent des interruptions de carrière liées à l'éducation des enfants) et ceux qui ont fait des études longues ainsi que ceux qui ont eu du mal à s'insérer sur le marché du travail. Alors que le relèvement de l'âge serait plus particulièrement défavorable pour ceux qui ont commencé à travailler tôt » .

Au-delà de ces indispensables mesures d'âge tenant compte du gain d'espérance de vie, le Medef souhaite une réforme globale reposant sur les orientations suivantes :

- mettre en place un **dispositif de pilotage** sur le long terme et accroître la lisibilité du système de retraite ;

- **préserv**er la **compétitivité** des entreprises et la situation des retraités en fixant des objectifs cibles sur le long terme (taux maximum de cotisations et taux de remplacement minimum) ;

- harmoniser les modalités de calcul de la retraite entre le secteur public et le secteur privé sur le fondement de l'équité intra-générationnelle ;

Le Medef pour une réforme globale

- favoriser la poursuite du développement de l'épargne retraite en complément et sans aucune forme

de remise en cause de la retraite par répartition.

La **CFDT**, qui appelle toujours « à une refondation du système de retraite par répartition », estime l'approche du COR à la fois « insuffisante » et « injuste », notamment en ce qui concerne les salariés ayant commencé à travailler jeunes. Pour elle, avec le recul de l'âge légal, « le report de charges sur les autres comptes sociaux serait sans aucun doute important ». « De nouvelles sources de financement restent plus que jamais indispensables » conclut la confédération.

La **CGT** parle de « projections inacceptables quant à leurs conséquences sociales » et qui « ne se fondent pas sur des données incontestables ». Comme la **CFDT**, elle évoque un transfert de la baisse du déficit sur l'assurance-chômage ou le RSA et une aggravation de la pénibilité. Enfin elle estime incontournable « la nécessité de dégager des ressources nouvelles en mettant à contribution les revenus financiers ».

Pour **FO**, « 40 ans c'est déjà trop ». La confédération qui conteste le principe même de la démarche du COR réitère sa position de principe du droit à la retraite à 60 ans et du refus de tout allongement de la durée de cotisation. Favorable à une taxation supplémentaire des stock-options et des bénéficiaires des entreprises non réinvestis dans la production, à une contribution de l'intéressement et la participation, elle estime que « le taux de cotisation peut et doit évoluer ».

Constatant que les paramètres de l'âge de départ et de durée de cotisation « ne combleraient que la moitié du besoin de financement », la **CFTC** estime que « la question du financement doit être abordée dans sa globalité, dont le premier levier reste la dynamique de l'emploi ».

Au contraire des autres confédérations, la **CFE-CGC** n'est pas hostile à un relèvement de l'âge légal de départ en retraite, en raison de l'entrée tardive des ingénieurs et cadres sur le marché du travail.

Désaccords syndicaux

LE PARI DE LA VÉRITÉ DES CHIFFRES

Les simulations du COR placent en fait les syndicats et le gouvernement dans une situation délicate à gérer.

Les premiers ne pourront pas durablement nier la nécessité d'actions sur l'âge légal de départ en retraite et la durée de cotisation. En mettant l'accent uniquement sur des ressources nouvelles, ils entendent poursuivre la politique d'augmentation des prélèvements sociaux menée depuis un demi-siècle pour toute la protection sociale. Or cette voie n'a pas permis d'assurer l'équilibre des comptes. Elle a même contribué à dissimuler la nécessité d'une réflexion plus globale, portant notamment sur l'allongement de la durée de vie et les déséquilibres démographiques entre actifs et retraités. En augmentant constamment les charges pesant sur les entreprises par le biais de multiples taxes et prélèvements, c'est finalement l'emploi qui a été pénalisé, plaçant la France parmi les pays à taux de chômage élevé. Sous quelque forme que ce soit, les demandes de ressources nouvelles formulées par les syndicats - il en est de même pour le Parti socialiste - n'auront donc pour conséquence que d'amputer le pouvoir d'achat des assurés et d'affaiblir la compétitivité des entreprises, au détriment de l'emploi.

L'action sur les ressources : inefficace et dangereuse pour l'emploi

Le gouvernement, de son côté, privilégie de façon presque exclusive les leviers de l'âge légal de départ et de la durée de cotisation (voir plus loin l'analyse du document d'orientation). Or, sauf à envisager des mesures très fortes sur ces deux paramètres - est-ce socialement envisageable ? -, **les travaux du COR montrent que les déficits resteront importants si on s'en tient à des solutions démographiques.**

Dans l'immédiat, puisque toute hausse générale des cotisations est exclue, **les futures décisions gouvernementales permettront certes une amélioration des comptes, mais non un équilibre avant de nombreuses années.** La question de la dette sociale va donc continuer à se poser durablement d'autant plus que l'assurance maladie affiche également un déficit important (10,6 milliards en 2009). Les Français doivent savoir que la réforme des retraites sera progressive et que d'autres rendez-vous seront nécessaires au cours des prochaines années.

Les simulations du COR, nécessaires pour prendre la mesure du problème et permettre une salutaire prise de conscience de l'opinion, risquent cependant d'aviver un climat d'inquiétude dont les syndicats comptent tirer parti. Tout le débat est de savoir si elles vont faciliter la recherche d'un consensus ou au contraire aggraver les désaccords.

Un risque pour le gouvernement ?

2. RETRAITES : PREMIÈRES ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES

En présentant le 16 mai un « document d'orientation sur la réforme des retraites », le **gouvernement a ouvert une nouvelle phase de consultation des partenaires sociaux et des partis politiques.** À son issue, vers le 20 juin, un texte plus précis sera élaboré avant l'adoption en Conseil des ministres d'un projet de loi à la mi-juillet. Le Parlement sera ensuite saisi pour un vote à l'automne.

QUATORZE ENGAGEMENTS POUR LA RÉFORME

Deux objectifs généraux sont assignés aux 14 « engagements » figurant dans le texte de 17 pages : . « Apporter une réponse durable aux difficultés financières de nos régimes de retraite, en agissant sur leurs causes structurelles ».

. « Conforter le système français, dans ce qu'il a de plus profond, sa solidarité ».

D'emblée est écartée la voie d'un régime par capitalisation « *sensible aux fluctuations des marchés financiers* », donc jugé incompatible avec la garantie que doit représenter la retraite. **Les orientations qui sont présentées reprennent officiellement les idées-force de réforme qui avaient déjà fait l'objet de multiples déclarations du président de la République et du Premier ministre.** Elles tiennent en six grands principes constituant l'ossature de la réforme.

Une feuille de route pour la concertation

Ne pas réduire les déficits en baissant les pensions de retraite d'aujourd'hui et de demain.

Écarter toute solution qui baisserait le niveau de vie des Français ou augmenterait le chômage. Rappelant le poids des prélèvements obligatoires en France Selon le document d'orientation gouvernemental, ce taux était de 44,2 % en 2006 contre 39,8 % dans l'Union européenne à 15. Pour les entreprises, il s'établissait à 17,2 % du PIB, soit 5,7 points au-dessus de la moyenne de l'UE 15., le gouvernement indique qu'il exclut une hausse généralisée des cotisations sociales : « *un point de cotisation sociale patronale représenterait, au minimum, une destruction de 50 000 emplois* ». Également est rejeté le remplacement de l'assiette des revenus du travail par une cotisation portant sur la valeur ajoutée car elle pénaliserait l'investissement et la compétitivité.

« *Le gouvernement fera de l'augmentation de la durée d'activité le socle d'une réponse durable et juste au déséquilibre des régimes de retraite* ». Trois leviers possibles sont donc énumérés : l'augmentation de la durée de cotisation, celle de l'ouverture des droits à retraite et le renforcement des incitations à liquider sa pension de retraite au-delà de 60 ans. Mais cette dernière piste consistant à instaurer une décote en fonction de l'âge, même avec le total des annuités de cotisation, est écartée. Elle serait à la fois trop complexe et contraire à l'engagement

de ne pas baisser les pensions.

Tout en marquant sa préférence pour l'augmentation de l'âge légal, qui « *est susceptible d'avoir un impact plus rapide sur l'allongement effectif de la vie active que la durée de cotisation* », le gouvernement ne tranche pas entre les deux démarches et, surtout, n'avance aucun chiffrage de durée de cotisation ou de report de l'âge légal. Sans surprise, dans une interview à « Paris Match », Éric Woerth a précisé le 25 mai qu'« *il faut agir sur l'âge légal de départ à la retraite* », officialisant donc la fin du droit à la retraite à 60 ans.

Des solutions démographiques pour des déséquilibres démographiques

« *Changer les règles de manière très progressive* ». Pour maintenir la confiance des assurés, il est précisé que « *l'augmentation de la durée d'activité se fera ainsi au fur et à mesure que les générations, déterminées par leur année de naissance, atteindront l'âge de la retraite* ». En outre, les plus de 60 ans à la retraite et ceux qui actuellement prolongent leur activité au-delà de 60 ans ne seront pas concernés par le changement des règles.

Cette disposition confirme que la stratégie retenue est d'assurer le retour à l'équilibre à moyen terme seulement. L'engagement numéro 2 indique d'ailleurs que « *la réforme aura vocation à définir les règles pour les régimes jusqu'à l'horizon 2020 ou 2030* ». Il est d'ailleurs prévu d'assurer une gouvernance « *fondée sur des rencontres périodiques avec les partenaires sociaux* ».

Pour renforcer l'équité, il est prévu « *la mise en place d'une contribution supplémentaire de solidarité sur les hauts revenus et les revenus du capital* ». Celle-ci ne donnera pas droit à restitution au titre du bouclier fiscal et les ressources seront affectées au Fonds de solidarité vieillesse (FSV). Le texte ne précise cependant pas les modalités de ces deux nouveaux prélèvements. Qu'est-ce qu'un haut revenu ? Faut-il viser le revenu global à partir d'un certain niveau ou taxer seulement certains

d'entre eux jugés symboliques : stock-options, « *parachutes dorés* » ...?

Une nouvelle contribution au nom de la solidarité

Pour les revenus du capital, seront-ils tous concernés (dividendes, assurance vie, comptes sur livret, plus-values mobilières...) ? Faut-il prélever sur les particuliers ou sur les entreprises avant distribution des bénéfices ? Les choix à effectuer, qui sont complexes techniquement et politiquement très emblématiques, sont actuellement à l'étude à Bercy.

Enfin, le principe est rappelé de « *poursuivre la convergence entre les régimes de retraites du public et du privé* ». Mais les termes de cet engagement sont particulièrement pesés. Les spécificités de la fonction publique qui « *ne seront en aucun cas caricaturées* » ne sauraient être considérées comme intangibles « *lorsque les facteurs qui ont présidé à leur mise en place ont disparu ou évolué* ». Allusion est sans doute faite aux bonifications d'ancienneté des mères de familles et à la possibilité offerte à celles ayant eu trois enfants de partir en retraite après 15 ans d'activité. Les « *bonifications de dépaysement* » pour les services outre-mer ou les « *retraites cocotiers* » seraient aussi visées.

Le document d'orientation ne se prononce cependant pas sur deux questions majeures : la hausse éventuelle du taux de cotisation des fonctionnaires, qui semble cependant probable, et les âges de départ à la retraite des quelque 900 000 fonctionnaires en catégorie active avec les cessations d'activité possible à 50 ans (pour la police nationale, l'administration pénitentiaire et les contrôleurs aériens) et à 55 ans (police municipale, pompiers, douaniers). Leurs conditions de départ devraient être réformées. Mais la situation sociale tendue pour plusieurs de ces catégories entraînera peut-être des mesures particulières d'adaptation de l'âge légal de la retraite.

En ce qui concerne les régimes spéciaux, il est précisé que les

évolutions « *s'appliqueront dans le respect du calendrier de mise en oeuvre de la réforme de 2007* » : une façon de dire qu'ils ne seront pas concernés par des mesures nouvelles.

En déclarant aussi que les engagements pris en 2007 seront respectés « *à la lettre* », Éric Woerth a en fait confirmé que leur régime de retraite ne serait pas modifié avant 2018, date de fin d'application des modifications prévues il y a trois ans.

Prudence vis-à-vis du secteur public

DES OUVERTURES VERS LES SYNDICATS

Tout en demeurant déterminé sur les principes de sa réforme, le gouvernement a manifestement cherché l'apaisement vis-à-vis des syndicats en leur adressant quelques signaux forts, notamment en direction de la CFDT. Ainsi, l'avant-projet de loi ne sera rendu public qu'aux alentours du 20 juin, après le congrès de la confédération. Surtout, en réponse aux critiques de François Chérèque dénonçant une « *petite réforme* », il est dit que « *le gouvernement n'écarte pas pour le long terme la piste d'une réforme systémique du mode de calcul des droits (régime par points ou en comptes notionnels, toujours dans le cadre de la répartition)* » : une déclaration d'intention certes imprécise, mais qui vient à point nommé vis-à-vis de la confédération. Également, alors que la CFDT avait fait de la possibilité d'une retraite avant 60 ans pour les carrières longues une condition de son acceptation de la réforme de 2003, le document d'orientation indique que « *le gouvernement proposera de prolonger ce dispositif* », compte tenu toutefois des ajustements nécessaires entraînés par l'allongement de la durée d'activité.

Des contreparties au prolongement des durées d'activité

Tous les syndicats ont noté que la réforme tiendra compte de la pénibilité propre à certaines carrières professionnelles. L'approche du gouvernement repose sur un suivi personnalisé de la carrière des travailleurs. La reconnaissance de

pénibilité concernera donc ceux qui « *à la suite de l'exercice durable d'une activité les exposant à une pénibilité physique reconnue sont confrontés à des situations d'usure physique professionnelle* ».

Pour ce volet de la réforme des retraites, le Medef insiste sur la nécessité de développer de façon significative la prévention, à l'instar de ce qui se fait dans d'autres pays européens.

Pour ce qui est du volet accompagnement et à ce stade de la concertation avec les pouvoirs publics, le Medef confirme les orientations prises lors des négociations menées avec les partenaires sociaux : prise en compte d'un environnement pénible caractérisé de façon très précise avec des critères d'éligibilité et un examen personnalisé sur le plan de la santé.

Indépendamment des mesures déjà prises (surcote, cumul emploi-retraite, négociations dans les entreprises et les branches), **le gouvernement veut mettre fin à la spécificité française en matière d'emploi des seniors.** Il constate que la retraite à 60 ans fait obstacle au maintien en activité de ceux-ci car les entreprises sous-investissent pour les plus de 55 ans qui risquent de partir en retraite de façon précoce. Le prolongement de la durée d'activité serait donc « *un levier déterminant de l'amélioration du taux d'emploi des seniors* ».

Un suivi personnalisé des salariés occupant des postes reconnus de pénibilité

PARTENAIRES SOCIAUX : CRITIQUES ET APPROBATIONS

Les syndicats ont affiché des appréciations contrastées sur les orientations gouvernementales. « *C'est un texte très astucieux* », a déclaré Danièle Karniewicz (CFE-CGC) qui a invité « *à sortir des postures : sur la durée d'activité côté syndicats, sur les recettes côté gouvernement* ». L'organisation des cadres en appelle « *au bon sens du président de la République* » pour que soit examinés « *sans dogmatisme* » tous les curseurs susceptibles de

ramener les comptes à l'équilibre. Tel n'est pas le choix de Force Ouvrière qui reste intransigeante sur la durée d'activité : « *Toucher à l'âge légal de départ à la retraite, c'est niet, et la durée de cotisation également.* »

La CGT ne voit « *pas grand-chose de positif* » dans le texte. « *C'est un document très largement inspiré par les vues du Medef* », selon Bernard Thibault pour lequel « *ce qui est demandé aux salariés ce sont de nouveaux sacrifices* ».

La CFDT se montre nuancée. D'un côté, elle trouve « *énormément de flou* » dans un document qui « *laisse entrevoir des solutions injustes, sans commune mesure avec les défis posés par le système de retraite* ». De l'autre, elle reconnaît que « *nos messages ont été relativement entendus puisqu'ils sont tous évoqués* », « *mais, ajoute-t-elle, il n'y a pas de réponse, pas de suite* ».

Au total, toutes **les organisations syndicales (y compris l'UNSA, la FSU, la CFTC) sont sensibles à l'appel à une contribution des hauts revenus et des revenus du capital**, mais avec des nuances diverses et contestent un discours faisant reposer les déficits sur la situation démographique, appelant donc presque exclusivement des mesures de prolongement de l'activité.

Pas d'unité en vue entre les syndicats

Pour le Medef, « *le relèvement des bornes d'âge et de durée de cotisation est absolument nécessaire, la question ne se pose plus* ». Toutefois, l'organisation patronale se montre assez circonspecte sur la nouvelle contribution envisagée au titre de la solidarité. « *C'est flou sur l'assiette, le taux et ce n'est pas du tout chiffré sur ce qu'on pourrait en retirer comme recettes supplémentaires* ». Elle craint surtout que l'on touche à l'épargne longue, « *ce qui serait désastreux pour l'économie* ». Également, même si la perspective est envisagée de dispositifs d'épargne-retraite en complément des pensions, la présidente du Medef veut aller plus loin : elle réclame « *un nouveau dispositif très incitatif* » de

capitalisation car celle-ci « *créée de la richesse, elle n'en ponctionne pas, contrairement à la fiscalité* » et ajoute-t-elle « *sur le long terme l'évolution des marchés est toujours gagnante* ».

Inquiétude patronale sur le nouveau prélèvement

GOUVERNEMENT : UNE DÉMARCHE PRUDENTE

En déclarant le 18 mai que la réaction des syndicats était « *tempérée* », Éric Woerth a laissé entendre que l'opposition des syndicats n'était plus aussi radicale qu'il y a quelques semaines. Effectivement, la CFE-CGC, qui ne s'est pas associée aux manifestations du 27 mai, estime que « *les chances d'un consensus existent* » et qu'il faut dans l'immédiat choisir « *la voie du dialogue constructif* ». Surtout, François Chérèque s'est déclaré sur RTL « *toujours ouvert à la discussion* », précisant même que le congrès de la CFDT (du 7 au 11 juin) examinerait « *les conditions qui nous amèneraient à accepter une augmentation de la durée de cotisation* ».

Pour autant, l'axe CGT-CFDT n'est pas rompu. **Dans l'attente de nouvelles propositions gouvernementales, les deux confédérations ont même tout intérêt à faire cause commune pour maintenir la pression sur le gouvernement.**

La prudence de ce dernier, évitant tout chiffrage dans son document d'orientation, montre d'ailleurs qu'il est conscient d'avancer sur un terrain mouvant. **Les dirigeants politiques gardent le souvenir des événements de l'automne 1995** où une simple maladresse de communication sur les régimes spéciaux avait suffi pour déclencher un conflit sans précédent. L'annonce du respect du calendrier de mise en oeuvre de la réforme de 2007 pour ces mêmes régimes spéciaux exprime bien cette préoccupation d'éviter de donner prise à un embrasement du secteur public, notamment dans les transports où subsiste une tenace culture de la grève.

Avec la nouvelle série de consultations et les résultats des groupes de travail mis en place, le gouvernement va déterminer jusqu'où il peut aller sans risquer autre chose que des journées de mobilisation sans lendemain. Le décor de la réforme est planté, mais la pièce n'est pas encore jouée. Où placer le curseur de l'âge légal de départ ? Suivant quel calendrier ? De quels montants seront les deux prélèvements sur les hauts revenus et les revenus du capital ? Qui paiera ? Quelle réponse concrète sera donnée à la question de la pénibilité et à celle des carrières longues ? Autrement dit, quel sera l'équilibre entre l'impératif du redressement des comptes et celui, sinon d'un impossible consensus, du moins d'un compromis accepté, destiné à éviter une crise sociale grave dans une économie fragilisée par la crise.

Des équilibres à trouver

Le gouvernement sait que la bataille de l'opinion n'est pas gagnée, même si celle-ci se montre moins hostile au relèvement de l'âge légal de départ en retraite. Surtout, il a constaté le 28 mai que les syndicats n'avaient pas gagné leur pari d'une forte mobilisation des salariés. Sans doute le nombre des manifestants n'a-t-il pas été négligeable (395 000 selon la police, 800 000 selon les syndicats), peut-être même très légèrement supérieur à celui du « *tour de chauffe* » du 23 mars, mais les dirigeants confédéraux n'ont pas suscité la protestation unanime qu'ils espéraient. Ni la pluie, ni la discussion syndicale (FO et la CFE-CGC ne participaient pas à cette journée) n'expliquent ce résultat mitigé qui doit beaucoup à la méthode gouvernementale laissant peu de prise à une riposte frontale et unitaire des syndicats.

Ceux-ci savent qu'ils ne sont pas en état actuellement d'obtenir du gouvernement qu'il renonce à la mesure phare de l'élévation de l'âge de départ en retraite. Ils vont donc maintenant se mobiliser sur tous les autres volets de la réforme (carrières longues, pénibilité, emploi des seniors, mesures de solidarité...) en espérant obtenir quelques contreparties substantielles, comme

cela s'était produit pour la réforme des régimes spéciaux. Mais alors, le rapport de forces leur était favorable.

Pas de mobilisation en masse le 27 mai

3. PARTENAIRES SOCIAUX : AVANCÉES DE LA NÉGOCIATION COLLECTIVE
La priorité donnée aux consultations du gouvernement sur les retraites et, pour le Medef, la préparation de l'élection à la présidence de l'organisation patronale ont ralenti le rythme des négociations interprofessionnelles en cours. Engagée de longue date, celle relative au harcèlement et à la violence au travail s'est conclue par un accord qui devrait être signé par tous les syndicats.

Dans la métallurgie, les partenaires sociaux ont conduit à leur terme deux chantiers importants: les « *voies et moyens du dialogue social* » et la « *gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC)* » ont donné lieu à un accord signé par tous les syndicats pour le premier texte et par quatre d'entre eux pour le second. La CGT doit se prononcer début juin sur ce dernier texte après consultation de ses instances. En ce qui concerne le troisième chantier relatif à la modernisation du marché du travail, le texte est en cours de finalisation.

INTERPROFESSION : UN ACCORD ET POURSUITE DES DÉLIBÉRATIONS

L'accord du 26 mars 2010 sur le harcèlement et la violence au travail vise à transposer l'accord-cadre européen du 15 décembre 2006 (voir Actualité, n° 303, avril 2010, pages 32/34). Il complète également l'accord national interprofessionnel du 2 juillet 2008 sur le stress au travail. **Un compromis équilibré a été trouvé sur l'identification du harcèlement et de la violence au travail résultant « des comportements inacceptables d'un ou plusieurs individus »**. Les entreprises sont invitées à examiner et à remédier à ces situations, y compris au regard de l'ensemble des éléments de l'environnement de travail : comportements individuels,

mode de management, relations avec la clientèle, mode de fonctionnement de l'entreprise... L'accord souligne également le rôle des services de santé au travail et du CHSCT.

Un compromis équilibré

Le 5 mai, lors de la neuvième rencontre sur la modernisation du dialogue social, il a été convenu de procéder à une évaluation de l'état des lieux sur les attributions et les moyens des institutions représentatives du personnel qui a été dressé au cours des séances précédentes. Les syndicats sont convenus d'un travail en commun qui permettra une évaluation du fonctionnement des IRP au regard de sept critères :

- la qualité et la pertinence de l'information,
- le niveau de l'intervention des IRP et la pertinence du champ,
- la temporalité, - l'opérationnalité, l'effectivité de l'utilité,
- les moyens d'agir (internes et externes),
- la proximité avec les salariés,
- l'incidence sur le fonctionnement de l'entreprise.

Le sujet étant comme l'a fait ressortir la CGC, « *techniquement complexe et politiquement sensible* », cette phase prendra du temps car « *les choses se construisent lentement, mais cela permettra de mieux cerner les contours de la discussion de demain* », a souligné Patrick Bernasconi, chef de file de la délégation patronale. « *La phase actuelle de délibération ne se transformera donc pas en négociation avant l'automne.* » Un premier bilan de l'avancée du chantier devrait être examiné lors de la rencontre de juillet.

La délibération sur le paritarisme vise d'abord à dresser un état des lieux détaillé au niveau interprofessionnel, puis à celui des branches et enfin au niveau infranational. Une grille d'analyse des différentes institutions est en

cours d'élaboration et il est prévu de reprendre les réunions de délibération en septembre.

Aucun rendez-vous n'a actuellement été prévu pour la négociation relative à la modernisation du marché du travail et aux conséquences de la crise économique sur l'emploi.

Un audit exhaustif sur les IRP
Des rendez-vous à venir

MÉTALLURGIE : VITALITÉ DU DIALOGUE SOCIAL

Signé par les cinq fédérations syndicales de la métallurgie, l'accord du 26 avril 2010 sur les voies et moyens du dialogue social vise à faciliter celui-ci aux différents niveaux de la branche. Il s'analyse autour de trois types de dispositions.

Dispositions n'engageant que l'UIMM. Elles sont au nombre de trois : - **création d'une commission paritaire de l'agenda social** qui, une fois par an, arrête la liste des sujets qui donneront lieu à une négociation ; - **mise en place d'un Observatoire paritaire de la négociation collective** assurant le suivi des négociations de la branche et dressant le bilan des accords conclus dans les entreprises ;

- **versement d'une allocation forfaitaire annuelle de 20 000 euros à chaque organisation syndicale représentative.** Cette somme est notamment destinée à couvrir les frais de déplacement occasionnés par des réunions paritaires qui ne sont pas prises en charge par d'autres dispositions législatives, réglementaires ou conventionnelles.

Dispositions s'appliquant aux chambres syndicales territoriales. La mesure principale concerne la mise en place et le fonctionnement des commissions paritaires de validation des accords collectifs conclu avec des élus au comité d'entreprise ou les délégués du personnel. Ces commissions doivent en principe être créées au niveau régional. L'accord précise la composition, le rôle, les modalités de saisine et de décisions de ces commissions.

Un accord qui renouvelle les bases du dialogue social

Dispositions s'appliquant aux entreprises.

Une distinction est faite entre les dispositions s'appliquant à toutes les entreprises et celles concernant plus particulièrement les entreprises de moins de 200 salariés dans le cadre d'une éventuelle négociation avec les élus du personnel.

Pour les premières, **le texte énumère les mesures destinées à faciliter l'exercice d'un ou plusieurs mandats de représentation du personnel ou d'un syndicat dans l'entreprise** : information, formation, conciliation entre l'exercice du mandat et l'activité professionnelle, bilan professionnel de fin de mandat, autorisations d'absence...

Pour les secondes, il est prévu qu'elles devront informer (lettre recommandée AR) les syndicats (au niveau local ou à celui de l'union professionnelle) de leur intention d'engager une négociation avec des élus du personnel là où il n'y a pas de délégué syndical. Le texte prévoit aussi dans ce cas le formalisme à respecter pour saisir la commission de validation des accords.

Quatre organisations syndicales (CFDT, FO, CFTC, CFE-CGC) ont signé le 17 mai un accord sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC). La CGT a réservé sa réponse jusqu'à la consultation de ses instances.

Cet accord définit le rôle des différents acteurs de la branche dans la mise en oeuvre de la démarche de la GPEC. Il prévoit notamment : - le renforcement des missions de l'Observatoire prospectif et analytique des métiers et qualifications de la métallurgie ; - le rôle accru des diverses instances paritaires régionales et territoriales de la branche ; - la création d'une réunion spécifique de la Commission paritaire nationale de l'emploi (CPNE) de la métallurgie dédiée à l'évolution des emplois, des métiers et des compétences dans les différentes filières ; - la mise en place de « développeurs de la

professionnalisation et de la GPEC » chargés de sensibiliser les entreprises, en particulier les TPE et les PME, à la démarche de GPEC ; - la définition d'un cadre favorisant les échanges entre donneurs d'ordres et sous-traitants sur l'évolution des emplois et des compétences.

Favoriser la GPEC

Le texte, qui ne crée pas d'obligations pour les entreprises, innove par la mise en place d'une « période de mobilité » sécurisée à l'initiative du salarié en vue de découvrir un emploi dans une autre entreprise. Il précise les conditions de mise en oeuvre de cette mobilité qui ne rompt pas le contrat de travail, mais le suspend. Le salarié qui souhaite revenir dans l'entreprise à l'issue de sa mobilité est réintégré dans son emploi antérieur ou un emploi similaire avec le même salaire que lors de son départ. S'il ne souhaite pas reprendre son emploi antérieur, il peut démissionner ou les parties peuvent convenir d'une rupture conventionnelle.

Le texte précise, enfin, les modalités d'articulation de la période de mobilité avec une éventuelle procédure de licenciement pour motif

économique qui survient dans l'entreprise de départ. Lorsque cette procédure intervient en cours de période de mobilité, le salarié se trouve dans la même situation juridique que les autres salariés et bénéficie de l'ensemble des droits attachés à cette procédure. Lorsque la procédure de licenciement pour motif économique intervient au terme de la période de mobilité, l'accord envisage le cas où le salarié n'entend pas reprendre son emploi. Le salarié qui démissionne bénéficie d'une information spécifique sur les conséquences de son choix. Après réception de la notification de démission, l'employeur est alors tenu de lui indiquer que les mesures d'accompagnement envisagées dans le cadre du licenciement économique ne lui sont pas applicables. Si le salarié ne se rétracte pas, il bénéficie, en contrepartie, de l'indemnité légale ou conventionnelle de licenciement, ou, si elle existe, de l'indemnité de départ volontaire. L'employeur, quant à lui, est exonéré, à l'égard du salarié, des obligations légales et conventionnelles résultant d'un licenciement pour motif économique. Toutefois, ces dernières dispositions « ne s'appliqueront qu'après l'entrée en vigueur des dispositions législatives et réglementaires

permettant leur pleine application ».

Un projet d'accord sur la modernisation du marché du travail est encore en discussion. Dans sa dernière version, le projet de texte qui concerne essentiellement les périodes d'essai, les indemnités de licenciement, et celles de départ ou de mise à la retraite, comporte les dispositions suivantes : - *période d'essai* : la période d'essai ne sera pas renouvelable pour les salariés de niveau 1 et de niveau 2. La durée totale de celle-ci, renouvellement compris, n'excédera pas trois mois pour les salariés de niveau 3, quatre mois pour les salariés de niveau 4, cinq mois pour ceux du niveau 5 et six mois pour les ingénieurs et cadres ; - *indemnités* : l'accord détermine les règles de calcul de l'indemnité de licenciement et celles concernant les indemnités de départ ou de mise à la retraite.

Un pas important vers la flexisécurité
Achévé de rédiger le 8 juin 2010 ©
2010 Actualité Reproduction totale
ou partielle soumise à autorisation